



CIEL COMPTABILITE

PUBLIC

Toute personne intervenant dans la comptabilité de l'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases comptables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Maîtriser l'utilisation du logiciel Ciel Comptabilité.

DURÉE

21 heures, 3 jours

Remise d'une attestation de formation.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée par un formateur professionnel

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

DESCRIPTION

Jour 1

- Installation et présentation du logiciel Ciel Comptabilité
- Création de l'entreprise
- Paramétrage et personnalisation
- Adaptation du plan comptable par rapport aux besoins de l'entreprise
- Gestion des utilisateurs

Jour 2

- Création des modèles de gestion
- Les comptes auxiliaires et analytiques
- Les journaux / les contreparties
- Les écritures courantes
- Les factures clients / fournisseurs
- La saisie au kilomètre
- Interrogation des comptes / consultation des mouvements
- Le lettrage
- Le rapprochement bancaire

Jour 3

- Automatisation de la saisie
- Edition des brouillards, journaux, balances, grands livres
- La relance client
- La TVA (paramétrage des formulaires ; l'état préparatoire)
- La clôture provisoire
- Le nouvel exercice
- La clôture définitive

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29